Médecine dentaire : l’alerte de l’ordre national

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-04-14 16:22:47 - Vu sur pharmacie.ma

L’Ordre national des médecins dentaires a lancé un appel aux membres de la 2e Chambre en vue de maintenir les garanties offertes par la nouvelle loi, à la fois pour préserver l’intégrité de la profession et la santé publique.

Dans son évaluation finale de l’impact des mesures prévues par la loi, l’ordre indique que «la Chambre des conseillers, qui doit se prononcer à son tour sur ce projet, serait bien inspirée de voter ce texte dans les mêmes termes que la première Chambre». La plus haute instance représentative des médecins dentaires indique également qu’elle «appuie de manière solennelle et ferme l’adoption par la Chambre des représentants du projet de loi n° 25-14, qui lui a été soumis par le gouvernement et visant la protection de la pratique légale et réglementée de l’exercice des professions de préparateurs et manipulateurs des produits de santé, y compris celle des prothésistes dentaires au Maroc».

Selon les données de l’Ordre, la situation actuelle reste préoccupante, «les cas de décès constatés et les procès intentés par des patients» étant des indicateurs qui ne trompent pas quant à la nécessité d’adopter la nouvelle loi dans les plus brefs délais.

Près de 3.300 prothésistes dentaires exercent illégalement la médecine dentaire au Maroc, selon les données communiquées aux deux chambres du Parlement. Plus de la moitié de ceux-ci, soit 1.790, ne dispose d’aucune autorisation, chose contraire à la réglementation qui interdit aux prothésistes d'exercer en qualité de médecin dentiste, mais plutôt sous prescription de ce dernier.